



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

Pôle expertise et support
DEC1

**Rapport du président du jury du concours de recrutement ITRF
Adjoint Technique de Recherche et de Formation de classe normale externe
BAP A**

Session 2025

Sandrine ANDRIEU : présidente du jury
Jérôme VINCENT : vice-président du jury

Concours organisé par l'académie de Montpellier pour les rectorats des académies de Bordeaux, Toulouse et de Montpellier.

Douze postes étaient offerts, répartis comme suit :

- 1 pour le rectorat de l'académie de Bordeaux ;
- 2 pour le rectorat de l'académie de Toulouse ;
- 4 pour le rectorat de l'académie de Montpellier.

Ce concours externe est organisé en deux temps : une épreuve écrite d'admissibilité puis une épreuve d'admission comprenant une partie pratique et un entretien.

		Bordeaux	Toulouse	Montpellier
Nombre de postes à pourvoir		1	3	5
Épreuve d'admissibilité	Inscrits	5	4	16
	Présents	1	3	14
	Note minimale		10,6	7,8
	Note maximale		15,7	15,6
	Moyenne	6,5	13,2	11,0
Seuil d'admissibilité		9,2	9,2	9,2
Épreuve d'admission	Nombre de candidats admissibles	0	4	10
	Nombre de candidats présents		3	10
	Note minimale		10,6	9,3
	Note maximale		15,7	15,6
Nombre de candidats inscrits sur liste principale		0	3	5
Seuil d'admission			12,4	12,4

Epreuve d'admissibilité (Durée 2h – coefficient 3)

L'épreuve d'admissibilité consiste à la résolution de questions relevant de l'emploi à pourvoir. D'une durée de 2h, elle vise à vérifier si le candidat dispose des compétences et des connaissances associées qui lui permettront d'assurer ses fonctions.

Afin de balayer l'ensemble des compétences, le sujet a été construit autour de différentes thématiques en SVT et en biotechnologies.

Les candidats connaissent généralement le matériel utilisé dans un laboratoire de SVT. De même, les différents pictogrammes de danger sont connus, les équipements de protection individuelle sont bien choisis. Cependant, le jury a relevé plusieurs points nécessitant un approfondissement. La connaissance de la structure interne du globe terrestre et des bases de la tectonique des plaques demeure insuffisante. De même, une meilleure familiarité avec les échantillons macroscopiques disponibles dans les laboratoires (fossiles, roches sédimentaires, magmatiques et métamorphiques) serait souhaitable.

Les techniques de stérilisation ne sont pas maîtrisées par une partie importante des candidats, tout comme les procédures de gestion des produits dangereux (identification, stockage, évacuation). Les conduites à adopter en cas d'incident restent souvent imprécises. Le jury relève également une méconnaissance des temps de préparation nécessaires aux travaux pratiques de microbiologie, élément pourtant essentiel à la bonne gestion du poste et à la planification des activités de laboratoire.

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de renforcer leur maîtrise des logiciels de base utilisés dans les laboratoires d'enseignement, tels qu'Excel, Rastop, Anagène ou Mesurim, dont la connaissance constitue un atout certain pour la réussite à cette épreuve comme pour l'exercice du métier.

La plupart des candidats ont répondu à l'ensemble des questions posées. Le jury note toutefois que quelques candidats s'impliquent de manière irrégulière tout au long de l'épreuve. Le jury conseille à tous les candidats de persévérer jusqu'au bout de l'épreuve.

Le jury encourage les candidats à travailler les notions élémentaires de géologie, chimie, biologie ainsi que les techniques fondamentales indispensables à l'exercice du métier.

Epreuve d'admission (coefficient 5)

L'épreuve d'admission est constituée de deux parties : une partie pratique d'une durée d'1h30 et un entretien d'une durée de 20 minutes.

- Partie pratique :

Cette partie permet d'évaluer les gestes techniques liés aux compétences nécessaires aux missions du poste. Les candidats devaient réaliser plusieurs activités variées de mise en situation professionnelle. Ces activités visaient à apprécier leurs compétences d'organisation, leur maîtrise du matériel, leur autonomie ainsi que la mise en pratique de leurs connaissances en matière d'hygiène et de sécurité.

Pour cette session, le jury constate une hétérogénéité marquée des compétences techniques. Si certains candidats ont su faire preuve de rigueur et d'adaptation, beaucoup présentent encore des lacunes importantes dans la maîtrise des gestes fondamentaux de laboratoire et dans la compréhension des règles de sécurité associées.

L'utilisation du microscope et des dispositifs de numération (cellules de Malassez, lames Kova) a posé des difficultés à un grand nombre de candidats. La méconnaissance des réglages de base du microscope a entraîné une perte de temps significative et les calculs effectués à partir des observations étaient souvent incomplets ou erronés malgré les fiches techniques fournies. L'utilisation du microscope polarisant est également mal maîtrisée : confusion entre lumière polarisée analysée et non analysée. L'identification des roches demeure fragile ; malgré la mise à disposition d'une fiche technique et d'une planche d'identification, les critères de justification sont rarement exploités de manière pertinente.

Les règles de travail en zone stérile sont encore trop souvent mal appliquées. Ces manquements traduisent un manque de formation pratique et une méconnaissance des protocoles élémentaires de microbiologie.

Les opérations de préparation de solutions chimiques mettent également parfois en évidence une mauvaise connaissance de la verrerie et de son usage selon le niveau de précision requis. L'utilisation des balances reste approximative : absence de tare, manipulation incorrecte du récipient de pesée ou introduction du volume directement dans la cupule sortie de la balance.

Le jury relève en outre une méconnaissance persistante des risques microbiologiques et chimiques. Certains candidats gèrent de manière inadéquate l'utilisation des gants, d'autres éliminent les déchets biologiques dans les poubelles ménagères, utilisent une éponge pour nettoyer une souillure contaminée, ou encore mélangent des produits chimiques incompatibles. Ces pratiques traduisent un déficit de culture en hygiène et sécurité, pourtant au cœur des missions d'un agent technique.

Enfin, l'installation d'un poste de travaux pratiques à partir d'une liste de matériel s'est révélée laborieuse pour la majorité des candidats. Un seul a su mener cette tâche sans erreur, alors même qu'il s'agit d'un aspect essentiel du métier, révélateur de l'autonomie et de la compréhension des contraintes matérielles du poste.

Le jury déplore également la mauvaise gestion du temps et de l'espace observée chez plusieurs candidats, ainsi que la récurrence de l'oubli d'appeler les examinateurs pour la validation des productions ou pour la réalisation des manipulations sous contrôle.

Le jury tient à souligner l'investissement et la motivation manifestés par de nombreux candidats. Plusieurs ont su faire preuve d'un bon sens pratique et d'une capacité d'adaptation appréciée dans le contexte de l'épreuve.

Les candidats admis se sont distingués par leur rigueur, leur méthode et leur respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils ont su démontrer une compréhension claire des protocoles, une autonomie dans la conduite des manipulations et une attitude professionnelle constante. Leur maîtrise du matériel, leur sens de l'organisation et leur gestion des priorités traduisent une réelle aptitude à se projeter dans les fonctions d'un agent technique de recherche et de formation, en comprenant les exigences et les responsabilités.

- Entretien de 20 minutes :

Cet entretien permet d'évaluer les connaissances, les qualités de réflexion et la motivation des candidats afin de déterminer leur aptitude à exercer les fonctions envisagées.

La durée de cette partie est fixée à vingt minutes, dont cinq minutes au maximum pour l'exposé du candidat.

Pour cette session, le jury a constaté une amélioration notable de la qualité des présentations introductives. La plupart des candidats ont su utiliser efficacement le temps imparti pour structurer leur propos et mettre en valeur leur parcours, leurs compétences et leurs motivations.

Cependant, la qualité des supports remis, notamment les curriculum vitae, reste inégale. Certains CV sont insuffisamment détaillés, parfois peu soignés, et traduisent mal l'engagement du candidat ou la cohérence de son parcours professionnel avec le poste visé.

La connaissance des statuts des ATRF et de leurs missions reste lacunaire. Certains candidats confondent les fonctions d'adjoint technique, de technicien ou d'assistant ingénieur, et peinent à situer précisément leur place dans l'organisation hiérarchique et fonctionnelle d'un laboratoire. Le jury relève également une méconnaissance persistante des différentes filières dans lesquelles les agents peuvent être amenés à exercer en établissement scolaire : filières générales et technologiques (STL, ST2S...), mais aussi filières post-baccalauréat (BTS, classes préparatoires). De nombreux candidats ignorent encore le nombre d'heures de travail à effectuer au sein d'un EPLE, ainsi que les spécificités du cadre horaire et organisationnel qui s'y rattachent.

Au cours de leur préparation au concours, le jury invite les candidats à aller dans différents laboratoires pour :

- prendre la mesure des activités réalisées par un ATRF en SVT et en biotechnologie ;
- se former sur l'ensemble des techniques mises en œuvre dans les champs des sciences et technologies du vivant, de la santé et de la terre
- se renseigner sur le fonctionnement des laboratoires au sein des établissements ;
- observer l'organisation des équipes et les relations interpersonnelles.

Le jury regrette que plusieurs candidats n'aient pas suffisamment exploité les ressources disponibles pour se renseigner sur les missions et le fonctionnement des laboratoires. Les échanges avec des ATRF et des personnels enseignants ainsi que la consultation de sites institutionnels, auraient permis une meilleure préparation. À ce titre, le jury recommande à nouveau la consultation du site **REFERENS III**, qui décrit les activités et compétences principales des emplois-types de la BAP A, ainsi que la lecture attentive des programmes des concours.

Le jury a également été surpris du niveau de qualification de certains candidats, parfois très supérieur au profil attendu pour le grade d'adjoint technique.

Cet entretien permet d'évaluer les connaissances, les qualités de réflexion et la motivation des candidats afin de déterminer leur aptitude à exercer les fonctions envisagées.

Conclusion

Le jury félicite chaleureusement les candidats admis, qui se sont distingués par la solidité de leurs connaissances scientifiques, le respect des bonnes pratiques de laboratoire et une compréhension précise des missions d'un agent technique de recherche et de formation. Leur réussite témoigne de leur engagement et de leur capacité à s'inscrire pleinement dans les missions de service public de l'enseignement et de la recherche.

Le jury relève toutefois une disparité notable dans le niveau des prestations et des résultats entre les candidats issus des trois académies représentées. Il encourage les candidats non admis à poursuivre leur préparation en consolidant leurs compétences techniques et scientifiques, et en approfondissant leur connaissance du métier et de ses exigences.

Remerciements

Le lycée Jean Mermoz de Montpellier et le lycée Docteur Lacroix de Narbonne ont accueilli respectivement les épreuves d'admissibilité et d'admission de cette session 2025. Les membres du jury tiennent à remercier les proviseurs de ces établissements, leurs collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long des épreuves.

La présidente du jury remercie vivement les concepteurs des sujets et les membres du jury pour leur fort investissement et leur disponibilité, ce qui a permis un déroulement des épreuves dans d'excellentes conditions.